



NOUVEAUX TARIFS APPLICABLES AU 01/10/2024

SUPPLÉMENT CHAMBRE PARTICULIÈRE	TARIF TTC
Chambre particulière en médecine / chirurgie Salle de bain / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	120 €
Chambre particulière en médecine / chirurgie (Ambulatoire) Salle de bain / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	73 €
Chambre Confort Salle de bain / WC / Télévision / Fauteuil convertible en lit / Terrasse / Wifi	150 €
Chambre Privilège* Salle de bain / Sèche-cheveux / WC / Télévision / Machine à café et thé / Espace salon avec canapé convertible en lit / Wifi + Linge de toilette (tapis de bain, serviettes, peignoir, chaussons) / Kit d'hygiène / Dosettes de café et sachets de thé / Journal Nice-Matin / Repas Prestige (petit-déjeuner, déjeuner et dîner)	230 €
Chambre particulière en chirurgie esthétique Salle de bain / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	360 €
Chambre particulière en chirurgie esthétique (Ambulatoire) Salle de bain / WC / Télévision / Lit accompagnant / Wifi	260 €

*Chambres concernées par les prestations privilège : 316, 318, 320, 322, 324 (service B3), 365 et 367 (service C3), 265 et 267 (service C2).

Le forfait journalier hôtelier, facturé chaque jour calendaire d'hospitalisation, y compris le jour de sortie, est de 20 €.

Le montant de la participation assuré forfaitaire est de 24 € (hors séjour en chirurgie esthétique).

SUPPLÉMENTS HÔTELIERS	TARIF TTC
Repas classique accompagnant	11 €
Petit-déjeuner accompagnant	4 €
Repas Prestige	22 €
Petit-déjeuner Prestige	6 €
Sodas	2 €
Jus de fruit	2 €
1/4 de vin	2 €
Bouteille d'eau	2 €
Télévision pour les chambres doubles avec casque (compris dans le coût de la chambre particulière)	4 € par jour
Forfait hygiène accompagnant* (tapis de bain / serviette / peignoir / chaussons / trousse contenant du gel douche / shampooing et kit dentaire)	20 €

*Prestations uniquement disponibles pour la personne accompagnant un patient ayant choisi de séjourner en chambre prestige.

Le tapis de bain, serviette et peignoir feront l'objet d'un inventaire et devront être laissés en chambre à la sortie.

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.